

Cet exemple d'ERNMT gratuit à PARIS est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 18, RUE DE LOURMEL 75015 PARIS



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU	81 BASIAS, 0 BASOL, 1 ICPE	SEISME : NIVEAU
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)
Aucun	Aucun	Aucun

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
---------	------	---------	------

CONCLUSIONS

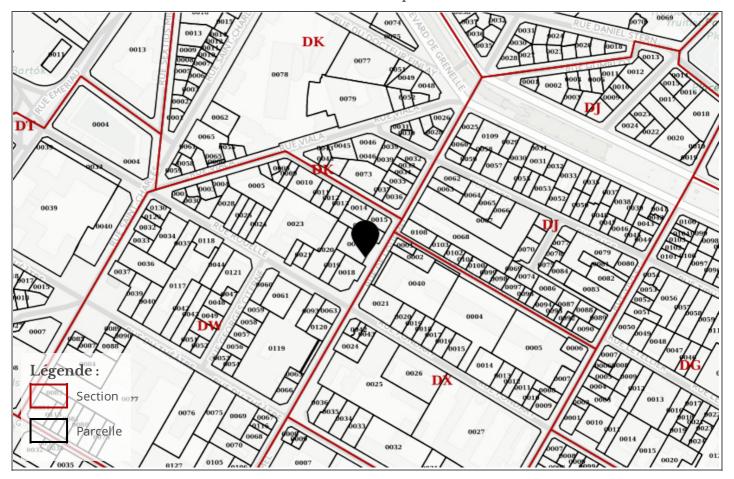
Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

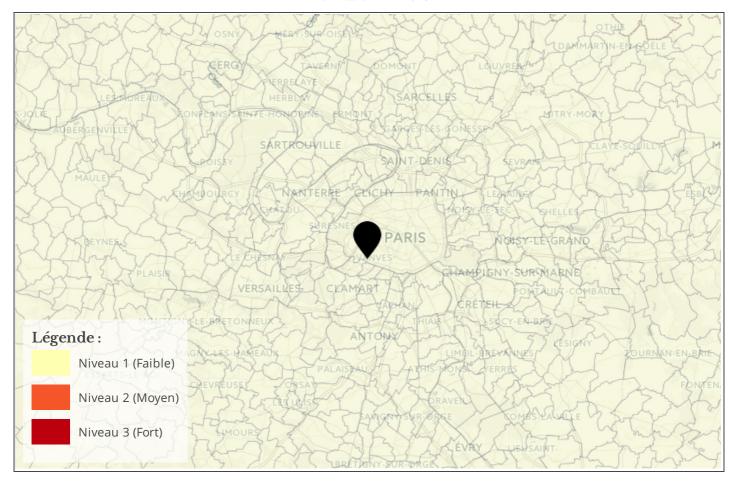
Atlas de Zone Inondable

	Aléa	Nom de l	l'AZI		Date
n/a					
	Arrêtés portant re	connaissance de l'état de catastrophe	naturelle		
		eomaissance de l'état de catastrophe	Imitarchic		
	Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du

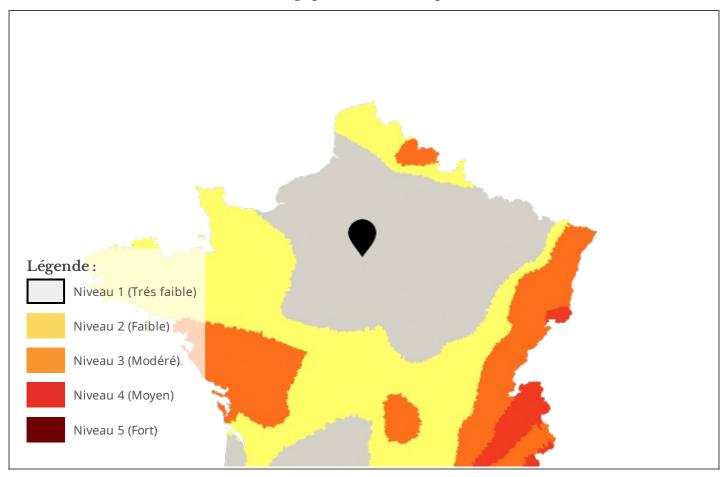
Referentiel cadastral parcelle



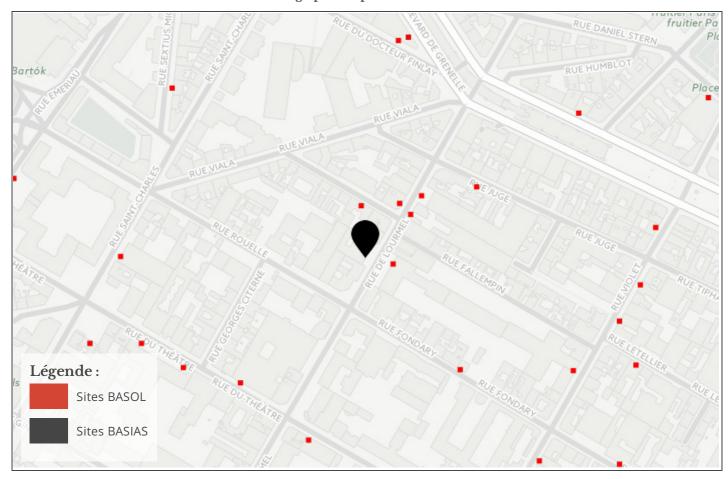
Information RADON



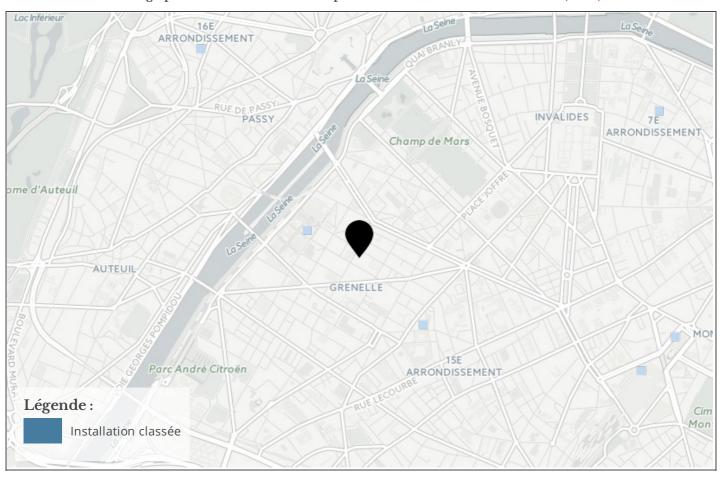
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

Addresse District	1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes concernant l'immeuble, est établi sur la base des inform				technologiques	
Code postal ou Insec Commune Code postal ou Insec Code postal ou Insect Code postal ou In						
2. Adresse code postal ou unisse commune 18, rue de Lourmel 18, rue de Lourmel 2. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n] 2. Elimenuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 2. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 2. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 2. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 2. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 3. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 3. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 3. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 3. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 3. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels 4. Immeuble est situé dans le périmètre joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte 3. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) 5. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 4. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 5. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers 6. Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR technologiques present et non encore aprouvé 6. Un Non 7. Immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de pérète de réveloides 7. Immeuble	informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)			,		
Situation de l'immeuble au regard d'un out plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPR m)		code postal ou	Insee	commune		
Elimneuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels prescrit Qui Non X Ilimneuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels apprové Qui Non X Non X Non X Non X Non Non X Non Non X Non Non Non X Non N	18, rue de Lourmel	· ·		P.	ARIS	
Elimneuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels prescrit Qui Non X X X X X X X X X	3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs pl	ans de prévention de risques na	turels [PPR n]			
L'immeuble est stitué dans le périmètre d'un PPR naturels appliqué par anticipation ou des PPR naturels approuve ou des PPR naturels ou que terrain de ter				Oui	Non	X
L'immeuble est strué dans le périmètre d'un PPR mitures sièune son liés à : - Si out, les risques naturels pris en compte sont liés à : - Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte sont liés à : - L'immeuble est strué dans le périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé dans les périmètre d'un PPR mitures approuvé qui les situé des decuments de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte des situé dans les périmètre d'experiment du ou des PPR mitures qui les risques pris en compte dans l'arrêt de prescription sont liés à : - L'immeuble est situé dans le périmètre d'experiment de prévention de risques technologiques approuvé qui les risques pris en compte dans l'arrêt de prescription sont liés à : - L'immeuble est situé dans le périmètre d'expessition aux risques d'un PPR tec	·	•				
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : Inondation Crue torrentielle Mouvements de terrain Sécheresse Cyclone remontée de nappe feux de forêt	·					
sécheresse sésme! volcan autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers application de l'armeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] en application de l'arméuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers application de l'arméuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers application Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte au la vier de l'immeuble est situé dans le périmètre d'etude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'etude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X (Immeubl	·					
sécheresse cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR maturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux dans le périmètre d'un PPR miniers prescrit Oui Non X si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : """"""""""""""""""""""""""""""""""	tu un du atu u		mouveme	nts de	and and a	
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Qui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Qui Non X si out, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels on téré réalisés Qui Non X si out, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels on téré réalisés Qui Non X si out, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers prescrit Qui Non X paprouvé Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : ***Mouvements de terrain** **extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte Villemeuble est situé dans le périmètre d'ou des PPR miniers on référéalisés Qui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers on référéalisés Qui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers on référéalisés Qui Non X si oui, les fraques technologiques prescrit en one necrore approuvé Qui Non X extraits des documents de référence pionts au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques provué Qui Non X extraits des documents de référence pionts au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte de la sismicité en application de l'immeuble au regard du zonage réglement du ou des PPR Qui Non X extraits des documents de référence pionts au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard du zonage	inondation	crue torrentielle	t	errain	avaianches	
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X \$ ioui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : ***mouvements de terrain autres ** ***extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non S \$ ioui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques prescrit et de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit effet de surpression > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du	sécheresse	cyclone	remontée de	nappe	feux de forêt	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels on téré réalisés	séisme	volcan		autres		
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) en application de l'article L. 174-5 du nouveau code minier. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X. Si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : ***mouvements de terrain** extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte ** L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers ont été de prescription sont liés à : **Effet toxique effet termique effet de surpression PL minieuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du prescription sont liés à : **Effet toxique effet toxique effet thermique effet de surpression PL minieuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ou téér éfailsés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non Non X. Si	extraits des documents de référence joints au prése	ent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des risques	pris en compte	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) en application de l'article L. 174-5 du nouveau code minier. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X. Si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : ***mouvements de terrain** extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte ** L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ne des PPR miniers ont été de prescription sont liés à : **Effet toxique effet termique effet de surpression PL minieuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du prescription sont liés à : **Effet toxique effet toxique effet thermique effet de surpression PL minieuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ou téér éfailsés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non X. Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non Non X. Si						
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] en application de l'article L. 174-5 du nouveau code minier. > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X. > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à: mouvements de terrain autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Qui Non S. 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'etude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à: effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte effet des surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard du voi des PPR Qui Non X trés faites des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte de la sismicité en application des arcides R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans le règlement du ou des PPR condologiques ont été réalisés Qui Non Yon Yon Yon Yon Yon Yon Yon Yon Yon Y	· · · · · ·	•	naturels		Non	Χ
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier. > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X - Si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain autres	si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR r	naturels ont été réalisés		Oui	Non	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Oui Non X S i oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : ***mouvements de terrain** **extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte **L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte d'un plan de prévention de risques technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte d'etude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : **effet toxique effet thermique effet de surpression** **L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte technologiques approuvé Oui Non X **L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X **Ethernologiques ou l'immeuble aux regard des risques prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR **Cl'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X **Ethernologiques ou l'immeuble aux regard du zonage réglement dire pour la prise en compte de la sismicité **Ethernologiques ou l'experiment d'experiment d'experiment d'experiment en compte de la sismicité **Ethernologiques ou les réglement du ou des PPR technologiques on tété réalisés **Oui Non Non Non No	4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préver	ntion de risques miniers [PPR m]				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation approuvé Oui Non X > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t) > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pir sen compte dans l'arrêté de prescription sont liés à: effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR cur l'immeuble aux regard du zonage réglement du ou des PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non Ton C. Situation de l'immeuble aux regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible faible faible faible faible faible fortes faible rescription de l'article L 125-5 (V) du Code de l'environnement > L'information relative aux sin	en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques person effet des situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques provont liés à : ### Effet toxique ### Effet de surpression effet des surpression effet toxique ### Effet des surpression effet des situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte de la sismicité en application de sar traites R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement **L'Immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X foite moyenne modérée faible faible faible **Timmeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X foite moyenne modérée faible de l'environnement en modérée faible de l'environnement en modérée faible de l'environnement en des simicités faible l'environnement en modérée l'environnement en des simicités aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe na	> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit		Oui	Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers oui Non 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Oui Non X > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Oui Non X Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement - L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement - L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non Non Vanceur/Pallieur acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Dupond Dupond Dupond	·	appliqué par anticipation		Oui	Non	Х
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers soui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Qui Non 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR coui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques approuvé Oui Non X 5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglement directionologiques ont été réalisés Qui Non X 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'imformation relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (V) du Code de l'environnement > L'information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (V) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Qui Non	·	approuvé		Oui	Non	X
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Oui Non X technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non Vandeur/- Bailleur Jean Durand 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne	> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :					
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :						
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Cui Non X technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité rongenne modérée 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur - acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Dupond Dupond Durand 9. Acquéreur - Locataire	extraits des documents de référence joints au prése	ent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des risques	pris en compte	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Cui Non X technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité rongenne modérée 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur - acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Dupond Dupond Durand 9. Acquéreur - Locataire						
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t] > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Cui Non X **Emmeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité forte moyenne modérée faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non Vendeur-Bailleur Jean Durand Jeanne			miniers			Х
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : ### Effet toxique ### Effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte technologiques > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X trés faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non Vendeur/bailleur - acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Dupond Dupond Jeanne				Oui	Non	
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non S 5. L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non S 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible trés faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur 9 Lagn Durand 9. Acquéreur - Locataire			-			
effet toxique effet thermique effet de surpression > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Oui Non X technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible trés faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Dupond Durand Jeanne	· ·		ore approuvé	Oui	Non	Χ
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR oui Non X technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 forte royenne royenne royenne rodérée faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Dupond Durand Jeanne	si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrê	té de prescription sont liés à :				
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité forte Torte T						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 rorte moyenne modérée faible trés faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non vendeur/bailleur - acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Jean Durand 9. Acquéreur - Locataire	> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Non			X		
technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Durand Durand Durand Jeanne	extraits des documents de référence joints au prése	ent état et permettant la localisation	on de l'immeuble	au regard des risques	pris en compte	
technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Durand Durand Durand Jeanne						
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 forte moyenne Tone 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non Vendeur-bailleur 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne		dans le règlement du ou des PPR		Oui	Non	Χ
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 forte moyenne zone 3 modérée faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non Vendeur - Bailleur Jean Durand 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne		echnologiques ont été réalisés		Oui	Non	
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 rorte moyenne modérée faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne			do la sismicitó			
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 forte moyenne modérée faible zone 2 trés faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne			de la sistificite			
forte moyenne modérée faible trés faible 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur 9. Acquéreur - Locataire Dupond modérée faible trés faible trés faible Non Non Non Jeanne			70ne 3	70ne 2	zone 1	Χ
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne	Emiliare est situe dans are commune de sismete					
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement > L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur 9. Acquéreur - Locataire Dupond Durand Jeanne					fa	ible
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur 9. Acquéreur - Locataire Dupond Durand Jeanne	7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'ass	urance suite à une catastrophe	naturelle, miniè	ère ou technologique		
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire 8. Vendeur - Bailleur Jean Durand 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne	en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environne	ement				
8. Vendeur - Bailleur Jean Durand 9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne	> L'information est mentionnée dans l'acte authentique con	statant la réalisation de la vente		Oui	Non	
9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne	vendeur/bailleur – acquéreur/locataire					
	8. Vendeur - Bailleur	Jean		Dura	and	
10. Lieu / Date PARIS 16/06/2017	9. Acquéreur - Locataire Dupond Jeanne		ine			
	10. Lieu / Date	10. Lieu / Date PARIS 16/06/2017				

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF7506647	pressing de la residence lourmel, , 19 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	32 mètres
IDF7504629	ateliers guiani, societe, , 14 rue beatrix dussane paris-15e arrondissement (75115)	33 mètres
IDF7500876	sizaire et naudin, usine d'automobiles, 16 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	47 mètres
IDF7504064	garage du palais des sports, , 13 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	48 mètres
IDF7506700	paris loumel sarl, , 11 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	65 mètres
IDF7505876	laverie automatique, , 12 rue juge paris-15e arrondissement (75115)	113 mètres
IDF7500600	desfosses "la neogravure", ex s.a. des publications periodiques, ex s.a. des publications anonymes, imprimerie, héliogravure, 17 rue fondary paris-15e arrondissement (75115)	145 mètres
IDF7500850	cie des signaux et entreprises electriques, usine de materiels électriques (signaux électriques), 57 rue théâtre paris-15e arrondissement (75115)	171 mètres
IDF7500390	raoul goupil artisan ex farge garage, garage, 45 rue docteur finlay (du) paris-15e arrondissement (75115)	185 mètres
IDF7500851	rudolph (tuyaux flexibles), ex tuyaux flexibles francais, ex ets rudolph, fabrique de tuyaux métalliques flexibles, 66 rue théâtre paris-15e arrondissement (75115)	188 mètres
IDF7504394	station service esso s.a.f, , 58 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	190 mètres
IDF7500833	mors (sté d'automobiles), ex s.a. d'electricite et d'automobile mors, ex mors, usine d'automobiles et de matériels électriques, 48 rue théâtre paris-15e arrondissement (75115)	202 mètres
IDF7500830	deroy (sté des anciens ets), ex deroy fils aine, atelier de chaudronnerie industrielle, usine d'alambiques et de matériels de distillation, 77 rue théâtre paris-15e arrondissement (75115)	218 mètres
IDF7509267	les isolants de paris, mat. pl., galalithe, acétocellulose, phénoplastes (bakélite), nitrocellulose(celluloïd), mat. élect., 22 rue violet paris-15e arrondissement (75115)	222 mètres
IDF7504311	roland saint charles, societe, , 45 rue saint charles paris-15e arrondissement (75115)	223 mètres
IDF7504193	societe immobiliere industrielle lyonnaise, , 44 rue theatre paris-15e arrondissement (75115)	224 mètres
IDF7509285	bousquet, exploitation frigorifique et atelier de construction de machines et meubles frigorifiques, 17 rue sextius-michel paris-15e arrondissement (75115)	225 mètres
IDF7509285	tenturie duplex, , 71 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	225 metres 226 mètres
IDF7506576		241 mètres
IDF7500186	moto service vaysse, garage, 21 rue violet paris-15e arrondissement (75115) sellsa service, , 15 bis place violet paris-15e arrondissement (75115)	252 mètres
IDF7504366	institut de gravure, imprimerie, taille douce, 37 rue violet paris-15e arrondissement (75115)	252 metres 254 mètres
IDF7509261	hémery, imprimerie, typographie, 4 rue violet paris-15e arrondissement (75115)	263 mètres
IDF7507483	pressing, anne nguyen - pressing st charles, , 57 place saint charles paris-15e arrondissement (75115)	268 mètres
IDF7503606	garage letellier, , 6 rue letellier paris-15e arrondissement (75115)	270 mètres
IDF7504852	garage lourmel, , 52 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	284 mètres
IDF7503446	pressing, vit net pressing , 45 rue violet paris-15e arrondissement (75115)	286 mètres
IDF7507463	societe nationale dcn sa, ex société "de l'armée", , 2 rue sextius michel paris-15e arrondissement (75115)	295 mètres
IDF7503994	geciter groupe gecina, , 28 rue docteur finlay paris-15e arrondissement (75115)	295 mètres
IDF7504333	total station service, , 34 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	297 mètres
IDF7505955	sci, , 49 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	301 mètres
IDF7504470	hanachi, societe, , 41 rue fondary paris-15e arrondissement (75115)	307 mètres
IDF7500883	plichons freres, fonderie d'acier, 56 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	319 mètres
IDF7509274	sté faunus, fonderie de fonte et d'acier, 33 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	323 mètres
IDF7500921	sté industrielle des telephones, usine de construction électrique et de caoutchouc pour câbles, 29 rue emeriau paris-15e arrondissement (75115)	326 mètres
IDF7503941	lavatronic, societe, laverie, 45 rue fondary paris-15e arrondissement (75115)	326 mètres
IDF7505048	smabtp, , 112 avenue emile zola paris-15e arrondissement (75115)	327 mètres
IDF7509242	villouvier et hautecoeur, imprimerie, typographie, 37 rue héricart paris-15e arrondissement (75115)	332 mètres
IDF7502921	blanchisserie de grenelle, blanchisserie, 31 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	337 mètres
IDF7503673	garage, , 26 place dupleix paris-15e arrondissement (75115)	338 mètres
IDF7509257	schneider, imprimerie, typographie, 13 rue tiphaine paris-15e arrondissement (75115)	353 mètres
IDF7503974	garage gauthier, , 93 avenue emile zola paris-15e arrondissement (75115)	359 mètres
IDF7505158	cancava, , 28 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	359 mètres
IDF7500845	roux-combaluzier, ascenseurs, 18 rue tiphaine paris-15e arrondissement (75115)	360 mètres
IDF7509232	boissart et couraud, imprimerie, typographie, 142 avenue emile zola paris-15e arrondissement (75115)	364 mètres
IDF7500150	maison medicale des dames du calvaire, centre de soins, 55 rue lourmel (de) paris-15e arrondissement (75115)	372 mètres
IDF7509252	l' emancipatrice, imprimerie, typographie, 3 rue pondichéry paris-15e arrondissement (75115)	374 mètres
IDF7500875	roux-combaluzier, ex vermes guinet, usine d'ascenseurs, 20 rue tiphaine paris-15e arrondissement (75115)	380 mètres
IDF7504097	pressing du champs de mars, ex pressing finlay, , 14 rue docteur finlay paris-15e arrondissement (75115)	385 mètres
IDF7500916	knock-out (sté francaise), fabrique d'extincteurs, 22 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	387 mètres
IDF7503043	cpcu grenelle (compagnie parisienne de chauffage urbain), , 10 place brazzaville paris-15e arrondissement (75115)	396 mètres
IDF7503329	station service bp france, , 99 boulevard grenelle paris-15e arrondissement (75115)	397 mètres
IDF7503731	journaux officiels, , 26 rue desaix paris-15e arrondissement (75115)	400 mètres
IDF7500855	serax (outillage), fabrique d'outillage de précision, de moteurs électriques, de pinces américaines, de forets, 61 rue lourmel paris-15e arrondissement (75115)	401 mètres
IDF7502922	dufort et cie, ex dufort et compere, mégisserie, 77 rue saint-charles paris-15e arrondissement (75115)	409 mètres
IDF7500929	jacqueau berjonneau et cie, ex l. francois et cie, fabrique de caoutchouc manufacturé, 77 rue saint-charles paris-19e arrondissement (75119)	409 mètres

		1
IDF7504087	garage de la poste / sociÉtÉ srt, , 104 rue theatre paris-15e arrondissement (75115)	411 mètres
IDF7504445	parc de stationnement / gestion fonciere parisienne, , 72 rue saint charles paris-12e arrondissement (75112)	415 mètres
IDF7504724	socogar, , 72 rue saint charles paris-15e arrondissement (75115)	415 mètres
IDF7500819	gillet michel (ets), teinturerie et atelier d'apprêt tous tissus, 81 rue saint-charles paris-15e arrondissement (75115)	431 mètres
IDF7505993	pressings modernes, , 20 rue commerce paris-15e arrondissement (75115)	435 mètres
IDF7507459	dÉveloppement, sociÉtÉ paris cÔtÉ seine dÉveloppement, , 14 rue theatre paris-15e arrondissement (75115)	442 mètres
IDF7506815	photo service, societe, , 12 rue commerce paris-15e arrondissement (75115)	448 mètres
IDF7506239	sgim (rivp) zac dupleix, , 27 rue dupleix paris-15e arrondissement (75115)	449 mètres
IDF7506448	pressing zac dupleix, , 27 rue dupleix paris-15e arrondissement (75115)	449 mètres
IDF7506250	parc dupleix-meunier promotion, , 2 rue edgar faure paris-15e arrondissement (75115)	459 mètres
IDF7509207	bauer, imprimerie, lithographie, 47 rue commerce paris-15e arrondissement (75115)	465 mètres
IDF7500942	citroËn, usine d'automobiles, 31 quai grenelle paris-15e arrondissement (75115)	465 mètres
IDF7506946	tours mars et mercure, cabinets lamy et u.i.f, , 35 quai grenelle paris-15e arrondissement (75115)	468 mètres
IDF7500913	s.i.t. (le caoutchouc), ex sté industrielle des telephones, constructions electriques, caoutchouc, cables, usine de construction électrique et de caoutchouc pour câbles, 7 rue théâtre paris-15e arrondissement (75115)	473 mètres
IDF7502925	rattier et menier (usine), ex menier, ex phenix (cie du), ex aubert et gerard, usine de l'industrie du caoutchouc, et fabrique de matériel électrique, 7 rue théâtre paris-15e arrondissement (75115)	473 mètres
IDF7503011	semea xv, societe, , 39 quai grenelle paris-15e arrondissement (75115)	474 mètres
IDF7506166	pressing, sarl largilliere fourures pressing, , 39 rue letellier paris-15e arrondissement (75115)	475 mètres
IDF7503896	monoprix commerce, , 2 rue commerce paris-15e arrondissement (75115)	476 mètres
IDF7503288	ministere de l'interieur, , 7 rue nelaton paris-15e arrondissement (75115)	477 mètres
IDF7503833	beau grenelle sci, , 76 avenue emile zola paris-15e arrondissement (75115)	478 mètres
IDF7505277	sas 43 grenelle klÉgestion (ex compagnie bancaire gep), , 43 quai grenelle paris-15e arrondissement (75115)	478 mètres
IDF7502928	cail (j.f), fabrique de matériel roulant de chemin de fer, machines-outils, machines diverses, 2 rue docteur finlay paris-16e arrondissement (75116)	479 mètres
IDF7506880	zac dupleix/ lots 10 sagi et 11 cabt ricard, , 19 rue desaix paris-15e arrondissement (75115)	487 mètres
IDF7502918	acieries de france, ex acieries et forges de grenelle, acierie, 29 quai grenelle paris-15e arrondissement (75115)	492 mètres
IDF7504310	renault rive gauche , ex renault, , 29 quai grenelle paris-15e arrondissement (75115)	492 mètres
IDF7509223	charmoy, imprimerie, typographie, lithographie, 115 rue théâtre paris-15e arrondissement (75115)	497 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
65.6240	cpcu grenelle (i449), paris 15 75015	396 mètres

Préfecture : Paris en application du IV de l'article	Déclarationde sinistres indemnisés L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble
Commune	
PARIS	
	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe
Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune	Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur
Ltabii ie .	Notifiet visa du verideur ou du bailleur
	Visa de l'acquéreur ou du locataire

Ministère du Développement Durable

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**